

COMMUNE de MOIGNY-SUR-ÉCOLE

ESSONNE - 91490

59 Grand-Rue

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 22 JANVIER 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué, le dix janvier, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Maire.

Etaient présents : Pascal Simonnot ; Nathalie Arrigoni ; Bernard Lachenait ; Estrela Dezert ; Yannick Foucher ; Ghislaine Argentin ; Jérôme Ménard ; Régis Bilger ; Marc Boscher ; Delphine Badlou ; Jacky Pasquier.

Absentes excusées : Dominique Carraro représentée par Pascal Simonnot ; Géraldine Allain représentée par Bernard Lachenait.

Le quorum est atteint.

Mme Delphine Badlou est élue secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

M. le Maire propose à la signature le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013 qui est adopté à l'unanimité et signé.

\_\_\_\_\_

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir accepter l'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire, à savoir :

02 – Dépenses engagées pour la cérémonie d'anniversaire de la Médiathèque en octobre 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

\_\_\_\_\_

M. le Maire débute la séance par le premier point inscrit à l'ordre du jour :

## **01 - SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ET DES EAUX DE LA VALLÉE DE L'ÉCOLE : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES MEMBRES AU CONSEIL SYNDICAL DU NOUVEAU SYNDICAT**

Monsieur le Maire expose les modalités de constitution du comité syndical du SAEVE, mentionnées dans l'arrêté préfectoral portant fusion du SIADACOMOVI et du SIEVE en un nouveau syndicat, le SAEVE. Cette fusion est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, date conditionnant l'existence juridique de la nouvelle structure. A défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués préalablement à l'installation du nouvel organe délibérant, au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion, celle-ci sera représentée, au sein de l'organe délibérant du SAEVE, par le Maire et son premier adjoint.

Le Président du SAEVE est le Maire de Videlles ; le siège social du nouveau syndicat est domicilié en Mairie de Videlles.

**VU** les dispositions de l'article L5212-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatives à la procédure de fusion et à l'élection des « nouveaux délégués membres du nouveau syndicat au conseil de ce dernier »,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 87-208 du 30 septembre 1987 modifié portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de Dannemois, Courances et Moigny-sur-Ecole, devenu SIADACOMOVI suite à l'adhésion de la commune de Videlles, le 23 février 1990,

**VU** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 1948 modifié, portant création du syndicat intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Ecole ou SIEVE,

**VU** les délibérations des comités syndicaux du SIADACOMOVI et du SIEVE lors des séances du 28 juin 2013, réceptionnées le 1<sup>er</sup> juillet 2013 en sous-préfecture d'Etampes, sollicitant le lancement de la procédure de fusion du SIADACOMOVI et du SIEVE,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF.DRCL/400 du 21 août 2013 portant projet de périmètre du Syndicat d'Assainissement et des Eaux de la Vallée de l'Ecole (SAEVE) issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Dannemois, Courances, Moigny-sur-Ecole et Videlles (SIADACOMOVI) et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Ecole (SIEVE),

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013-PREF.DRCL/679 du 26 décembre 2013 portant fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Dannemois, Courances, Moigny-sur-École et Videlles (SIADACOMOVI) et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'École (SIEVE),

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Moigny-sur-École, en date du 11 décembre 2013, adoptant à l'unanimité le périmètre du syndicat issu de la fusion du Syndicat intercommunal d'assainissement de Dannemois, Courances, Moigny-sur-École et Videlles (SIADACOMOVI) avec le Syndicat intercommunal des Eaux de la Vallée de l'École (SIEVE) fixée par arrêté préfectoral n° 2013 Pref.DRCL/400 du 21 août 2013,

**Considérant** que, suite à cette fusion, les conseils municipaux des communes membres du nouveau syndicat doivent procéder à la désignation de leurs représentants au sein du comité syndical du SAEVE, soit deux délégués titulaires et deux délégués suppléants (article 1-5 des statuts du SAEVE),

Sur proposition de son rapporteur,

Il est mis au vote de l'assemblée délibérante, les candidatures suivantes :

Membres délégués titulaires : Monsieur Jacky PASQUIER

Monsieur Pascal SIMONNOT

Membres délégués suppléants : Monsieur Yannick FOUCHER

Monsieur Régis BILGER

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DÉSIGNE** les membres délégués au conseil syndical du SAEVE suivants :

Membres délégués titulaires : Monsieur Jacky PASQUIER

Monsieur Pascal SIMONNOT

Membres délégués suppléants : Monsieur Yannick FOUCHER

Monsieur Régis BILGER

**DONNE POUVOIR** au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### **N° 02 - DÉPENSES ENGAGÉES POUR LA CÉRÉMONIE D'ANNIVERSAIRE DE LA MÉDIATHEQUE EN OCTOBRE 2013**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose que, pour organiser dans les meilleures conditions la cérémonie d'anniversaire (10 ans) de la Médiathèque La Grange, Mme Clara Laurent, artiste plasticienne, a pris en charge directement les frais afférents à l'acquisition de matériel de dessin, aquarelle, pastels, pour un montant total TTC de 189.65 €.

Mme Clara Laurent a réglé cette somme directement à l'établissement Les Beaux-Arts, rue des Beaux-Arts, 67700 Saverne.

**Considérant** qu'il convient de rembourser Mme Clara Laurent de cette dépense, il est proposé à l'Assemblée d'accepter d'établir un mandat de règlement pour un montant total TTC de 189.65 €, par virement bancaire sur le compte de Mme Clara Laurent.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** d'établir un mandat pour un montant total de 189.65 € TTC à l'ordre de Mme Clara Laurent ; cette somme sera virée par virement bancaire sur le compte de Mme Clara Laurent.

**DONNE POUVOIR** au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

---

M. le Maire propose un tour de table :

### **POINTS DIVERS ABORDÉS**

Régis Bilger :

- Travaux passerelle au Bois de l'Arche : le terrain est impraticable ; difficulté pour le service technique d'intervenir afin de dégager le terrain. Les travaux sont remis à plus tard en fonction de la météo.

- Chantier jeunes : le chantier jeunes citoyens du SIARCE aura lieu du lundi 17 février au vendredi 21 février 2014 ; Les jeunes entre 16 et 25 ans peuvent candidater. Les jeunes qui ont participé au précédent chantier jeunes qui a eu lieu en 2013, pendant les vacances de la Toussaint, peuvent évidemment repostuler pour le chantier jeunes de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.